

COVID-19

Petit guide de survie financière



AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Mesures liées à la COVID-19

- Maintien des versements prévus en avril malgré la fermeture des établissements d'enseignement.
- Suspension du remboursement des prêts étudiants pour une période de six mois.
- Intérêts pris en charge par le gouvernement durant cette période.

Demande d'aide financière

- Si ce n'est pas déjà fait, il est encore temps de déposer une demande d'aide financière pour 2019-2020. Vous pouvez le faire en ligne sur le [site de l'AFE](#).

PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE (PCU)

2 000 \$ par mois

La PCU sera accessible aux Canadiens qui ont perdu leur emploi, qui tombent malades, qui sont mis en quarantaine ou qui prennent soin d'une personne atteinte de la COVID-19, ainsi que les parents qui doivent cesser de travailler pour s'occuper d'enfants malades ou qui doivent rester à la maison en raison de la fermeture des écoles et des garderies. Les prestations sont d'une durée maximale de quatre mois.

Pour être admissible, vous devez avoir 15 ans et plus et avoir eu un revenu minimum de 5 000 \$ en 2019 ou dans les 12 mois précédant la demande.

Les demandes pourront être déposée sur un nouveau portail Web sécurisé qui sera mis en ligne par le gouvernement du Canada dès le début du mois d'avril.

N'est pas combinable avec l'Assurance emploi.



Un étudiant, bénéficiaire ou non du programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec, qui a perdu son emploi à cause de la COVID-19, bien qu'à temps partiel, peut demander la PCU s'il répond aux autres critères d'admissibilité.

Renseignements supplémentaires [ICI](#).

ASSURANCE EMPLOI

Prestations régulières disponibles

Les prestations régulières d'assurance emploi sont disponibles en cas de perte de perte d'emploi liée à la COVID-19.

Les procédures et règlements habituels s'appliquent.

N'est pas combinable avec la nouvelle Prestation canadienne d'urgence.

Renseignements supplémentaires [ICI](#).

PROGRAMME D'AIDE TEMPORAIRE AUX TRAVAILLEURS (PATT COVID-19)

Programme provincial

Ce programme d'aide est offert par le gouvernement du Québec, en partenariat avec la Croix-Rouge. Il vise à venir en aide aux travailleurs de 18 ans et plus qui, en raison d'un isolement pour contrer la propagation de la COVID-19, ne peuvent gagner en totalité leur revenu de travail et qui ne sont pas admissibles à un autre programme d'aide financière (indemnité de l'employeur, assurance privée, assurance emploi...).

Le montant accordé à la personne admissible est de 573 \$ par semaine, pour une période de 14 jours.

Renseignements supplémentaires [ICI](#).

DÉCLARATIONS DE REVENUS

Nouvelle date d'échéance

La nouvelle date d'échéance pour la production de votre déclaration de revenus pour 2019-2020, autant au provincial qu'au fédéral, a été fixée au **1er juin 2020**.

DÉPANNAGE ALIMENTAIRE

Moisson Rimouski-Neigette

Service essentiel pour la population rimouskoise, Moisson Rimouski-Neigette est toujours en fonction.

Renseignements supplémentaires [ICI](#).

Autres banques alimentaires

Pour trouver la banque alimentaire la plus près de chez vous, cliquez [ICI](#).

LIENS ET CONTACTS UTILES

Pour plus de détails sur les nouvelles mesures mises en place

- [Plan d'intervention économique du Canada](#)
- [Situation du coronavirus au Québec et mesures prises par le gouvernement provincial](#)

Bureau d'aide financière de l'IMQ

Marie-Hélène Simoneau
msimoneau@imq.qc.ca ou par MIO



ÇA VA BIEN ALLER!